

## Compte rendu du conseil municipal du vendredi 2 avril 2021

Convocation : 27 mars 2021

Affichage du compte-rendu : 7 avril 2021

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 2 avril 2021 à 20h en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sandra HÄHLEN, Maire.

Présents : Mmes Sandra HÄHLEN, Virginie FALCINELLA-GILLARD, Mrs Georges MONNIER, Yves CHALUMEAU, Mmes Emilie DACLIN, Anne LE GUIRIEC-ROY, Sandrine DEBRAND, Mrs Guy TONNAIRE, Ernest MARTENOT, Jérôme BERT, Michel ROCHET

Absents excusés : M. Daniel FERNIOT donne pouvoir à M. Michel ROCHET, Mme Jocelyne GENELETTI

Absentes : Mmes Audrey WEST-LAMY, Claudine MILLER

Secrétaire de séance : Mme Virginie FALCINELLA-GILLARD

Le précédent compte-rendu du conseil est adopté à l'unanimité.  
L'ordre du jour de la présente séance est accepté.

Délibérations : Toutes les délibérations présentées au conseil ont été approuvées à l'unanimité sauf stipulation.

1 – Vote du compte administratif 2020 de la commune :

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Dépenses	514 852,07 €	502 696,93 €	1 017 549,00 €
Recettes	931 598,39 €	902 692,13 €	1 834 290,52 €
Restes à réaliser dépenses		674 042,31 €	
Restes à réaliser recettes		256 972,52 €	
Résultat de clôture	235 213,61 €	578 751,45 €	813 965,06 €

M. Yves CHALUMEAU, présentant le compte administratif explique que les dépenses en énergie ont baissé suite à la fermeture de bâtiments. Par contre les produits d'hygiène ont augmenté suite à la désinfection des locaux. Les contrats de téléphone sont à revoir pour une baisse des coûts.

M. Rochet intervient pour demander à quoi correspond la somme de 518 884 € de restes à réaliser. Cela correspond aux travaux de la salle des fêtes et du gymnase.

M. Rochet demande qu'une réunion de travail sur le budget avec tous les conseillers soit organisée.

Mme le Maire informe que cela n'est pas prévu et que les documents sont à disposition en mairie.

Mme le Maire quitte la séance le temps du vote.

M. Rochet informe qu'il s'oppose au compte administratif car il n'est pas d'accord sur les frais du personnel.

Le compte administratif est adopté avec 9 voix pour et 2 voix contre (Mrs Rochet et Ferniot).

2 – Compte de gestion du comptable 2020 budget principal :

Le conseil approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020.

3 – Affectation des résultats 2020 budget commune :

Le conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement (235 213,61 €) et l'excédent d'investissement (578 751,45 €) en recettes d'investissement sur le budget 2021.

4 - Budget 2021 de la commune :

Fonctionnement : dépenses et recettes	857 100,00 €
Investissement : dépenses et recettes	1 373 027,58 €
Total des deux sections	2 230 127,58 €

Le budget voit entre autres la fin des travaux de la salle des fêtes, les travaux du gymnase, l'installation d'un columbarium, des travaux de bâtiments (école, ...) et de voirie.

La somme inscrite pour l'entretien du stade (aération et régénération du sol, réengazonnage) va faire l'objet d'une discussion avec le FCMA pour une demande de participation.

Concernant les dépenses du personnel, M. Rochet souligne qu'il y a une grosse différence suite à l'embauche d'une personne supplémentaire.

Il a été inscrit au budget des travaux en régie pour valoriser les travaux faits par le personnel communal dans le patrimoine de la commune.

Aménagement du pôle échange multimodal en gare de Mouchard. M. Rochet demande que la CCVA revoie la répartition des frais car cela va profiter à d'autres communes. Mme le Maire répond que la CCVA a demandé au début du projet comment répartir les frais. Sans réponse, elle a décidé de partager les frais 50% commune et 50% CCVA. La demande sera réitérée.

Le budget est voté avec 10 voix pour et 2 abstentions (Mrs Rochet et Ferniot)

5 – Vote du compte administratif 2020 du lotissement Les Varraches :

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Dépenses	71 711,25 €	0,00 €	71 711,25 €
Recettes	0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Résultat de clôture	-301 455,59 €	150 000,0 €	- 151 455,55 €

Mme le Maire quitte la séance le temps du vote.

6 – Compte de gestion du comptable 2020 budget lotissement Les Varraches :  
Le conseil approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020.

7 – Affectation des résultats 2020 budget lotissement Les Varraches :  
Le conseil décide d'affecter le déficit de fonctionnement (- 301 455,55 €) en dépenses de fonctionnement et l'excédent d'investissement (150 000,00 €) en recettes d'investissement sur le budget 2021.

8 - Budget 2021 du lotissement Les Varraches :

Fonctionnement : dépenses et recettes	401 460,55 €
Investissement : dépenses et recettes	301 460,00 €
Total des deux sections	702 920,55 €

9 – Vote des taux des taxes 2021 :

Mme le Maire explique qu'à partir de 2021, le taux de département (24,36%) ne fera plus l'objet d'une ligne séparée sur les avis d'imposition. Il va être ajouté au taux communal.

Il est décidé de maintenir les taux communaux comme en 2020 soit 15,46% pour le foncier bâti et 22,06% pour le foncier non bâti.

10 – Compétence CCVA Loi d'Orientation des Mobilités :

Mme le Maire explique que la compétence est actuellement détenue par les communes. Cette compétence comprend les transports réguliers de transport public, le transport public à la demande, le transport scolaire, la mobilité solidaire (personnes à mobilité réduite ou personnes fragiles), la mobilité partagée (covoiturage, voiture partagée, etc...), les mobilités actives (voies douces, location de vélos, etc...). S'il est décidé de ne pas prendre la compétence, le risque est que l'on ne soit pas associé sur les questions de transports. Le conseil communautaire a validé la procédure de transfert de la compétence organisatrice de la mobilité à la CCVA. Il est demandé aux communes de prendre une délibération pour acter cette compétence.

Informations diverses :

Mme le Maire explique que suite aux annonces du gouvernement, les écoles seront fermées à compter du 6 avril 2021 et que les vacances scolaires seront pour tout le territoire du 12 avril au 25 avril 2021 inclus. Les enfants qui sont pris en charge ont leurs parents travaillant dans les secteurs suivants : Maisons d'enfants, personnel de l'aide sociale à l'enfance, de la PMI, TISF, gestionnaires de mesures AEMO, etc..., professionnels de santé, pompiers, forces de sécurité.

Le nettoyage de printemps initialement prévu le 24 avril 2021 sera reporté au mois de mai.

Audioconférence sanitaire :

L'évolution est défavorable depuis plusieurs semaines : taux d'incidence à 345 au 29 mars 2021.  
Problématiques principales : Progression chez toutes les classes d'âge sur l'ensemble du territoire. Cela s'accélère chez les moins de 18 ans et repart pour les 19-35 ans. L'épidémie repart chez les plus de 75 ans y compris vaccinés. Les vaccins protègent contre les formes graves, mais n'empêchent pas une nouvelle infection.

Les mariages sont possibles avec jauge à 6 personnes à conjuguer aux déplacements à moins de 10km (un mariage n'est pas considéré comme un motif impérieux).

La poste et la mairie assurent leurs services normalement.

Les élections départementales et régionales seront normalement maintenues les 13 et 20 juin 2021 et devraient avoir lieu au gymnase car la salle de la mairie est trop petite pour installer deux bureaux de vote avec les mesures sanitaires obligatoires.

La séance est levée à 22h08.

La secrétaire

Virginie FALCINELLA-GILLARD



le Maire

Sandra HÄHLEN

